

**SEANCE DU VINGT-QUATRE MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

Convoqués le :  
18/05/2022

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjointes au Maire. Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents et excusés** : Monsieur Léo KANNY, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Clément CONROUX,

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Monique SCHALLER, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel SCHALLER

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Valérie BOHR, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON.

**Secrétaire de séance** : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

**POINT 2022-41- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de la route de Jouy**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

En date du 1er janvier 2018, la métropole s'est vu transférer les compétences prévues à l'article L. 5217-2 du CGCT et notamment les compétences « création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs et aires de stationnement » et « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ».

**CONSIDERANT** l'intérêt d'une bonne coordination entre l'Eurométropole de Metz et la commune de Moulins-lès-Metz et la nécessité de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération « Aménagement de voirie de la rue de Jouy » à l'Eurométropole de Metz,

**VU** le projet de convention entre l'Eurométropole de Metz et la ville de Moulins-lès-Metz annexé à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-jointe entre la Commune et l'Eurométropole de Metz, dont le coût global des travaux est de 1.007.971,62€ TTC.

La part de la commune de Moulins-lès-Metz, estimée à 117.931,90 €, sera versée sous forme d'acomptes au vu des titres émis par l'Eurométropole de Metz.

Les détails de cette opération sont stipulés dans la convention et ses annexes jointes à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'aménagement de la route de Jouy, et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 24/05/2022

Le Maire,  
Jean BAUCHEZ



*[Handwritten signature of Jean Bauchez]*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220524-2022-41-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2022

Affichage : 25/05/2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.